



Syndicat amiénois des ouvriers du Livre
F.L.P.A.C. C.G.T. - Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication

Amiens ce mardi 3 janvier 2012 – 18 heures

En effet, et il s'agit là de la première de nos revendications :

Nous sommes prêts - *avec quelques garanties tout de même* - à nous aligner sur ce qui se pratique à la Voix du Nord au prépresse (voir fiche de poste proposée) et à nous recentrer uniquement sur la publicité et les tirés à part, moyennant le maintien d'une antenne publicitaire au Courrier picard, **les salariés concernés ayant le statut Voix du Nord.**

Cinq postes seraient ainsi « sauvés » au lieu de trois à la VdN, mais en contrepartie le travail serait exécuté au plus prêt des commerciaux de PMP, des clients (Conseil régional, CCI, Onisep, etc.) et avec des conditions de travail en adéquation avec vos besoins. Tout cela dans une structure unique avec le studio publicitaire et PMP s'il le faut.

Bien entendu, toutes les formations permettant d'évoluer vers les métiers de demain **continueront** d'être acceptées, pour autant que l'on donne l'occasion aux personnels de s'en servir...

On ne pourrait faire beaucoup mieux... Même en faisant 140 km pour accomplir la même chose.

D'Harcourt propose quatre postes à la Voix.

Nous nous sommes alignés sur les quatre postes mais maintenons notre revendication de maintien de poste de reclassement à la Voix du Nord, sous forme d'antenne à Amiens.

Il refuse le principe du maintien des personnels à Amiens.

Nous avons testé la possibilité de reclassement de quatre personnes au studio PMP à leurs conditions de travail et de salaire.

Il refuse.

La deuxième revendication porte sur les « reconversions » à la rédaction :

Nous n'avons nullement l'intention de revendiquer des postes de journalistes pour revendiquer, mais bien parce qu'aujourd'hui il y a des personnes qui ont acquis un savoir et des compétences qui peuvent servir au sein de la rédaction.

Au lieu de vous efforcer à former des journalistes pour « remplacer » ces personnes, ne serait-il pas plus judicieux de se servir de ces compétences pour garder lesdits journalistes sur le terrain... La sous-traitance aura-t-elle cette spontanéité de réaction que nous connaissons au Courrier picard, et ce lien intime que l'on appelle « travail en collaboration » au plus près des faits locaux ? Les formations des uns et des autres ne peuvent-elles pas servir dans cette transversalité (*la mutualisation des compétences prend tout son sens, dans un objectif commun...*) tant demandée et pour permettre également ce pas – si décisif – du multimédia ? Trouvez-vous normal de confier le travail à un correspondant ayant déjà un emploi, au détriment d'une personne qui ira au Pôle emploi demain...

Par ailleurs, là encore les personnes citées plus haut – pour mémoire infographie, tour de contrôle, sports et élections – s’engagent à suivre une formation de journaliste et à prendre le statut de journaliste (voir fiche de poste proposée).

Un temps d’adaptation sur place à Amiens s’avèrera nécessaire - on ne devient pas journaliste comme ça d’un coup de baguette magique - et en plus après une période comme celle que vivent aujourd’hui les personnes appelées à se reconverter... Il n’y a pas, d’ailleurs, que le côté professionnel à prendre en compte.

Au moment où le groupe est en pleine réflexion sur l’évolution de la rédaction et des métiers, les personnes concernées sont prêtes à s’investir à fond dans le métier tel qu’il est aujourd’hui, mais surtout tel qu’il sera demain dans ses différentes composantes...

D’Harcourt propose trois postes à la rédaction, sans vouloir s’engager sur l’intitulé des postes.

Ces mêmes préoccupations et volontés nous amènent à une troisième revendication qui est un poste de journaliste reporter photographe caméraman...

Un reconversion totale souhaitée, désirée par une personne. Dans les mêmes conditions que ci-dessus. Si ce n’est pas se pencher vers l’avenir et l’arrivée de CCI, vous me direz ce que c’est. Sauf à ne pas avoir la volonté de reclasser le personnel...

Il refuse.

Pour nous, en tout cas, il s’agit de postes de travail, de vrais postes de travail...

Dans une entreprise qui se dit prête à investir pour l’avenir, cet investissement là sera... RENTABLE.

Ce sera en plus en totale conformité avec l’onglet « **ETHIQUE ET VALEUR** » du site du **Groupe Rossel**, où nous notons : *« L’organisation du groupe Rossel (...) offre la possibilité de définir des équipes qui gardent une taille humaine. Des équipes dans lesquelles chacun peut trouver sa place, remplir un rôle qui lui convienne et apporter une contribution personnelle réelle à l’ensemble. »*

Il nous semblait que le terme « négociation » signifiait la recherche d’accords impliquant la confrontation d’intérêts incompatibles sur divers points que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par « un jeu de concessions mutuelles ». Aujourd’hui force est de constater que nous n’avons pas le choix : « prenez mon texte et discutons-en ». Rien de ce que nous vous proposons ne retient votre attention car ce n’est que le schéma que **VOUS** avez défini. Il y a là un gros problème...

Les mesures pour l’emploi sont ramenées au minimum et vous vous dites prêt à discuter des termes du Livre III, termes principalement financiers...

Si nous devons en arriver là, sachez que je n’ai pas l’intention - comme je vous l’ai déjà dit - de jouer les marchands de tapis, je vous expose donc ci-dessous ce que sont nos revendications dans le cadre du P.S.E. que vous souhaitez ! :

- a) La calendrier des départs est ramené à une seule date pour toutes les personnes concernées

Il propose deux vagues de départs au lieu de trois. Une fin mars, une fin septembre, sans préciser toutefois à quel moment les reclassements à la rédaction interviendront.

Nous avons proposé de réunir le point de durée de congés de reclassement et les départs : Que les personnes partant le 31 mars bénéficie de 14 mois de congés de reclassement et ceux de septembre, neuf mois, de façon à permettre que la fin du congés de reclassement soit commun à tous les personnels concernés.

- b) La garantie du maintien de la rémunération sera sur la base de dix ans

Il dit non.

Nous sommes descendus à sept ans comme l'ancien PSE.

Pas de réponse.

- c) Le congé de reclassement sera de 18 mois, rémunéré à 75 %

Il refuse le principe des 75 % (voir point a).

- d) La cellule de reclassement sera de 24 mois

Il laisse à la discussion.

Nous sommes descendus à 18 mois (voir point a).

- e) Le montant des actions de formation sera illimité

Il refuse.

Nous avons demandé la garantie que chaque personne concernée puisse avoir le financement nécessaire à son choix de formation.

Il a reconnu (très hypocritement) avoir une responsabilité vis à vis des gens mais qu'il ne pouvait pas s'engager sur l'illimité. Il a ajouté réfléchir à une formulation de garantie d'étude par la cellule de reclassement de chaque projet de formation.

- f) Une prime de retour à l'emploi sera mise en place (page 29/38 du PSE n° 1)

Il a accepté les conditions du précédent PSE.

- g) Indemnités de départ :

Les personnes de 55 ans et plus percevront une indemnité équivalent au nombre de mois (salaire brut mensuel) restant à courir jusqu'à leur âge de mise en retraite

Il refuse.

Nous ne donnons pas suite.

Les personnes qui n'auraient pu être reclassées percevront une indemnité 72 mois (salaire brut mensuel)

Il maintient 40 mois.

Nous revendiquons le minimum de l'ancien PSE, à savoir au moins 48 mois.

On entend par salaire brut mensuel le 1/12^e du salaire brut global annuel apprécié à la date de rupture et par référence à la rémunération des 12 derniers mois. Pour les salariés ayant eu des arrêts maladie et/ou ayant travaillé à temps partiel, le salaire de référence sera reconstitué.

Je me permets, Monsieur le Directeur, de vous rappeler que nous avons dit il y a de cela un an, que tout PSE à venir ne pourrait être inférieur à celui signé dans le cadre de la suppression du service impression...

Sachez également, que faute de trouver un accord donnant-donnant et qui maintienne en priorité les emplois je n'ai pas – à ce jour – délégation pour faire autre chose. Le personnel du prépresse m'a mandaté dans ce but et j'emploierai tous les moyens qui sont et seront à ma disposition demain, tant au niveau juridique qu'au niveau des négociations pour lesquelles je demeure à votre entière disposition...

**Syndicalement
D. Fontaine**

***NB :** Je viens de lire la première partie du rapport de l'expert-comptable. Cette lecture me conforte dans ma position et ne manquera de conforter également le personnel prépresse dès qu'il en aura connaissance.*

Copie de la présente à MM. Hardoin, Bonieux, Wattier, Gronek et Dhont.